

CAPD du 18 octobre 2012

Ordre du jour

- Plan départemental de formation
- Affectation des PES stagiaires à la rentrée des vacances d'automne
- Questions diverses

Présents

Administration : M. Delécluse (DASEN), M. Merle, Mme Roques, Mme Benoît (DPE) M. Didier (SG), M. Faure, Mme Delbac (IEN)

Représentants du personnel : Irle Christelle, Van Theemst Claire, Burnouf Emeric (SNUipp-FSU), Sanudo Patrick, Banyik Dominique (SE-UNSA).

Introduction, informations diverses

Une dotation supplémentaire pour la liste d'aptitude professeur des écoles a été accordée au Cantal sur les reliquats nationaux. Il reste 8 instituteurs dans le département.

Stages ASH d'initiative nationale : L'administration ne donne pas suite aux 2 demandes formulées faute de moyens. Les arbitrages du DASEN ne permettent pas ce financement.

Santé des enseignants :

Au niveau du rectorat, il a été décidé d'organiser une visite médicale pour tous les personnels du 1^{er} degré ayant 50 ans dans l'année scolaire. Celle-ci se fera sur invitation, hors temps scolaire et par un opérateur privé.

Au niveau départemental, il est question d'organiser également une visite médicale pour une autre tranche d'âge. Il n'est pas encore décidé si le critère retenu sera l'âge ou une période donnée d'ancienneté dans la fonction de PE. Celle-ci se fera sur le temps scolaire, mais le remplacement ne sera pas automatiquement assuré et le déplacement ne sera pas défrayé. Le Dr Roux (médecin de prévention de l'IA) recevra une vingtaine de collègues par jour à raison d'une consultation d'environ 20 minutes. Les premières visites se feront à Aurillac courant novembre / décembre. Le Dr Roux prévoit de balayer toutes les circonscriptions d'ici à la fin de l'année et de voir tous les collègues sur les 5 années à venir.

Plan départemental de formation

Candidatures individuelles :

En 2012 : 100 candidatures qui concernent 69 personnes
En 2011 : 73 candidatures qui concernent 56 personnes
En 2010 : 95 candidatures qui concernent 79 personnes

Public désigné:

8 PES , 80 stagiaires

En 2011 : 124 stagiaires

En 2010 : 83 stagiaires

Pour cette année, le DASEN pense pouvoir dégager de manière sûre 9 brigades de remplacement pour la formation continue. Il n'est pas exclu qu'une dixième personne puisse partir en formation si il y a au moment du stage un moyen supplémentaire de remplacement. Dans ce cas c'est la première personne de liste complémentaire qui est sur la circonscription du moyen de remplacement supplémentaire qui partira en formation.

Stage directeur à public désigné :

Seuls les directeurs nouvellement nommés et les directeurs qui n'ont jamais eu de stage de formation direction pourront participer à celui-ci. Ces stages seront remplacés par des M2. L'administration attend actuellement le nombre de M2 qui seront affectés en stage sur le Cantal et ne peut donc pas donner le nombre de directeurs qui pourront partir en formation.

L'an dernier, 16 M2 sont venus faire leur stage dans le département, on peut penser qu'ils seront entre 2 et 3 fois plus nombreux cette année, soit une quarantaine environ.

En fonction du nombre de M2 sur le Cantal, d'autres stages de formation à public désigné pourront être proposés. Ceux-ci concerneront les écoles qui se sont engagés dans des politiques éducatives particulières (socle commun, ENR...)

Candidatures retenues

Enseigner l'anglais à l'école élémentaire

Nom Prénom	Barème	Ecole
LOUBIERE Jean-Paul	29	Valuéjols
DOBIS Daniel	27	Mauriac
BARRUZIER Laurent	23	Jussac
BARRUZIER Valérie	22	Ytrac
MALBERT Jean	21	Lafeuillade en Vézie
AURIACOMBE Laurent	17	Arpajon-sur-Cère
LASSAQUE Marie-Pierre	14	Le Bex d'Ytrac
PELIGRI Jean-Michel	14	Les ternes
CHARBONNEL Pierre	12	Arpajon-sur-Cère
LEYMONIE Laetitia	12	Le Vigean
PREBOSC Rachel	11	Yolet
SOULIE Christelle	11	Reilhac
BARBET Julien	11	Laveissière
REGNIER Olivier	10	Bois de Lempre
MERLE Céline	10	Vézac
MATHEY Magali	9	Naucelles
MEINIER Véronique	8	Le Bex d'Ytrac
GARGNE Daniel	8	Naucelles

Préparation à épreuve d'habilitation langue vivante

Nom Prénom	Barème	Ecole
BARRUZIER Laurent	23	Jussac
BARRUZIER Valérie	22	Ytrac
GOYO-VALADIER Laetitia	12	IESHA
PREBOSC Rachel	11	Yolet
REGNIER Olivier	10	Bois de Lempre

GARGNE Daniel	8	Naucelles
JACQUES Violaine	5	Pers

Multi niveaux et maîtrise de la langue

Nom Prénom	Barème	Ecole
DOBIS Daniel	27	Mauriac
GAUTHIER Laure	10	Charlinargues
REGNIER Olivier	10	Bois de Lempres
DOLLET-GARCIA Céline	10	Bois de Lempres
CROZES Séverine	9	Prunet
VENZAC Sandrine	7	Prunet
ZULIAN Laure	7	Saint-Paul des Landes
BERGONE Laurie	7	Chalinargues
SOLIER Hélène	6	Saint-Mamet

Culture scientifique et technique

Nom Prénom	Barème	Ecole
LAFARGE Jean-Michel	31	Ydes
BADIN Benoît	28	La Jordanne
JAULHIAC Florence	20	Paul Doumer
LEOTY Philippe	19	Riom ès Montagnes
JAULHIAC Francis	15	La Jordanne
TURLAN Marie-Claire	13	Saint-Flour Besserette
GAZAL Aline	11	Mauris
GAUTHIER Laure	10	Charlinargues
REGNIER Olivier	10	Bois de Lempres

Unité de formation diplômante (Master Métiers de l'Education)

Nom Prénom	Barème	Ecole
GAZAL Aline	11	Mauris
DEILHES Sophie	10	Saint-Etienne de Mauris
CLERGIAL -TROCELLIER Fabienne	7	Roffiac
LEGUAY Véronique	7	Salers
LOUBAT Camille	6	Marcolès
REBOULLET Marion	6	Cayrols
ARTHAUD Isabelle	5	Mauris
GIRAUD Stéphanie	5	Naucelles
FABRE Domitille	5	Brigade Tivoli

Affectation des PES

Professeurs des écoles stagiaires	Affectations administratives Définitives
Mme Marion RIEUTORT	Canteloube
Mme Chloé LASCOMBES	Canteloube
M. Sophonie VASSORT	Frères Delmas
Mme Virginie JOURMEL	Arpajon élém.
Mme Amélie DALBY	Belbex
Mme Céline SALAT	Marmanhac
Mme Pauline MONIER	Maur mater.
Mme Elodie MERAL	Ytrac
Mme Sandra PHIALIP	Salers
Mme Mathilde COUSTEIX	Saignes
Mme Isabelle FORESTIER	Thioleron
Mme Angélique WERBROUCK	Neuvéglise
M. Yoann BAC	Allanche
Mme Virginie PELISSIER	Ruynes

Les PES ont été installés au 1^{er} septembre.

14 PES sont sur le département cette année.

Les PES seront affectés en responsabilité à partir du 12 novembre 2012.

Les stagiaires seront dans leur classe durant la semaine avant les vacances, accompagnés par leur tuteur.

Ils bénéficieront de stages de formation au cours de l'année, durant lesquels ils seront remplacés dans leur classe par le même remplaçant, dans la mesure du possible pour l'administration.

5 PES sont affectés sur les postes réservés.

Les autres, affectés sur des congés plus ou moins longs, seront pour la plupart en poste sur ce congé jusqu'à la fin de l'année. Seuls 3 ou 4 d'entre eux n'auront probablement pas le même poste jusqu'en fin d'année.

Les supports d'affectation des PES sont répartis cette année sur l'ensemble des circonscriptions du département. Chaque IEN a en charge le suivi et les visites des stagiaires sur sa circonscription.

Dans le choix des supports, le Directeur Académique a privilégié l'entrée dans le métier la plus adéquate possible, dans un deuxième temps, il a considéré les contraintes matérielles et personnelles des stagiaires. Cela n'a pas été possible dans tous les cas.

Les PES seront affectés sur trois types de supports :

- Postes réservés (*en gras dans le tableau*)
- Congés longs
- En surnombre dans certaines écoles (*Ytrac, Neuvéglise, Ruynes jusqu'en janvier*)

Questions diverses

SNUipp : Les T1 ont été convoqués à un stage d'une journée à l'IUFM, qui n'a duré que 2h30. Sur que temps est décomptée cette formation ?

M Faure signale qu'il est effectivement intervenu environ 1 heure sur ce stage, dont la journée avait été placée assez tôt dans l'année afin de prendre contact et présenter le déroulement de l'année concernant la formation. Le DASEN précise que cette journée ne sera pas retranchée des heures de stage auxquelles ils ont droit.

Le SNUipp fait remarquer que les stagiaires avaient prévu une journée complète sur Aurillac et que pour ceux qui ont des enfants à faire garder et du trajet, il n'est pas admissible de les convoquer sur une journée pour les libérer à 11h30. De plus, cela pose également un problème couverture en cas d'accident à une heure où la réunion est terminée mais comprise dans l'ordre de mission.

Le DASEN estime que la garde d'enfants ne doit pas concerner un nombre important de stagiaires.

SNUipp : Sur l'école de Naucelles, une élève de la Maison familiale et Rurale de Marcolès, résidente à Naucelles, s'est vue refuser un stage de découverte professionnelle par l'IEN. Le SNUipp interroge l'administration pour savoir si c'est une directive départementale pour toute demande de stage ou si c'est exceptionnel. Nous demandons cette précision à l'attention des collègues exerçant en collège (ULIS, SEGPA) afin d'éclaircir cette situation qui pourrait apparaître comme rédhitoire lorsqu'ils ont des élèves voulant s'orienter dans la voie de la petite enfance à faire partir en stage. Nous soulignons que le stage d'initiation peut-être un bon point d'appui pour les enseignants dans leur mission de conseil à l'orientation.

Le DASEN répond qu'il n'y a aucune volonté de l'administration de fermer les portes des écoles publiques aux demandes de stages. Mais il faut remarquer que de plus en plus d'élèves de classe de 3ème demandent à faire des stages dans les écoles primaires, souvent plus par facilité que pour réellement observer le métier.

Si la demande de stage est construite, le stagiaire sera accepté. Les écoles ont néanmoins le droit de refuser la présence de stagiaires.

M. Faure motive son refus par un délai trop court entre la demande et le début du stage.

SNUipp : Sur l'école de Naucelles, se pose un problème d'une ½ journée de décharge syndicale qui avait été attribuée en juin et annulée à la rentrée (après le mouvement). Sur le fait accompli, l'administration a modifié cette ½ journée en mise à disposition de l'IEN, affectée sur l'école de Naucelles.

DASEN : L'anticipation n'a pas été possible, cette ½ journée a été positionnée sur l'école de Naucelles par M Faure pour l'instant mais pourra être déplacée en cours d'année si besoin sur de remplacements.

M Faure : La directrice l'a sollicité pour savoir ce que devait être ce temps, et demander un temps supplémentaire pour la direction. Ce temps a été accordé, car ce moyen lui semble utile au sein de l'école de Naucelles. Cette ½ journée supplémentaire est utilisée pour du travail en petits groupes avec la classe de CP.

Le SNUipp se satisfait de cette attention particulière portée à l'école de Naucelles (école en tension au niveau des effectifs depuis de nombreuses années) mais regrette simplement que les autres écoles ne puissent pas être traitées à la même enseigne.

SE : Information communiquée sur le jour de rattrapage des vacances de Toussaint

DASEN : en CDEN il a été dit que la récupération se ferait le 3 avril ; une école demandera à faire la récupération sur 2 mercredis matins. S'il y a consensus au conseil d'école pour que la récupération se fasse sur 2 mercredis matins, le DASEN accordera la demande.